

AU QUÉBEC, PETITS ACCOMMODEMENTS AVEC LA LAÏCITÉ

ANALYSE

PAR MARC-OLIVIER BHERER

Service Débats

Nation inquiète de sa survie, le Québec mise sur l'immigration pour maintenir sa démographie. Elle reçoit proportionnellement deux fois plus d'immigrés que la France. Un tel rythme de croissance vient profondément transformer la province, ce qui ne se fait pas sans interrogations ni heurts. La diversité y est généralement célébrée. Mais le Québec tient aussi à ses racines françaises et craint pour sa cohésion. Depuis bientôt dix ans, le débat public se concentre sur la place qu'il convient d'accorder aux minorités religieuses. Certains dénoncent une tolérance qui tient du laxisme, autorisant toutes les dérives communautaires, d'autres crient au repli nationaliste et à la xénophobie.

Arrivé au pouvoir il y a un an et à la tête d'un gouvernement minoritaire, le Parti québécois (PQ, indépendantiste) s'est saisi de la question pour proposer l'adoption d'une « charte des valeurs québécoises » censée clarifier les choses. Il s'agit d'une charte de la laïcité qui ne dit pas son nom. L'objet étonne par son étrangeté. Dévoilé le 10 septembre, ce texte tente de forma-

liser le principe de neutralité de l'Etat en matière de religion, qui pour le moment n'a pas d'existence formelle dans la loi, bien qu'il soit présent dans le droit. La première de ces valeurs québécoises serait donc la laïcité. Mais celle-ci n'aurait pas une portée universelle, car les propositions avancées disent bien que les administrations municipales, scolaires ou hospitalières qui voudraient ne pas s'y soumettre pourront toujours faire valoir un droit de réserve.

Les fonctionnaires n'auront plus le droit de porter des signes religieux ostentatoires. Mais le crucifix qui domine l'Assemblée nationale à Québec ne sera pas retiré, car il aurait, selon le ministre chargé du dossier, une valeur « patrimoniale ». Enfin, le gouvernement ne prévoit pas de mener des consultations sur un sujet aussi sensible. Il s'est borné à mettre en ligne un site Internet pour expliquer la démarche et inviter les Québécois à faire part de leurs observations. Le calendrier législatif n'est pas connu.

A une impression de flou s'ajoute un soupçon d'amateurisme. Le premier ministre, Pauline Marois, a cité la France comme un pays où la laïcité permet une bonne intégration des « personnes d'origine maghrébine », alors qu'au Royaume-Uni le multiculturalisme amènerait les gens à « se taper sur la queue et s'envoyer des bombes ». Défendre ainsi le principe de laïcité a paru un peu court et suggère une méconnaissance des tensions qui existent aussi en France.

La méthode employée vient ajouter à une

controverse déjà vive. Depuis 2006, le Québec s'interroge sur les « accommodements raisonnables », c'est-à-dire les assouplissements consentis à une norme pour empêcher qu'elle ne soit discriminante. A l'époque, le Parti libéral était au pouvoir et avait été surpris par la polémique suscitée par une décision de justice en faveur de la minorité sikh et l'adoption par une municipalité rurale d'un code de vie interdisant notamment la lapidation...

Une entreprise électoraliste

La parade avait néanmoins été trouvée avec la mise en place d'une commission de consultation dirigée par le philosophe Charles Taylor et le sociologue Gérard Bouchard. Mais une fois ses travaux terminés, son rapport, publié en 2008, n'avait pas été suivi d'effet. Il proposait notamment la rédaction d'un Livre blanc sur la laïcité, ce qui n'a pas été fait. Un projet de loi avait été déposé pour contraindre les fonctionnaires de travailler à visage découvert, mais il a finalement été abandonné. Les libéraux de Jean Charest n'avaient pas grand appétit pour le sujet.

Un nouveau gouvernement a pris le relais, et, si le Parti québécois se montre décidé à faire de la laïcité un cheval de bataille, ses intentions sont remises en question. Les opposants au projet de charte y voient une entreprise électoraliste. Le PQ ne détient pas la majorité au Parlement et les citoyens devraient être appelés aux urnes dans les six prochains mois. Sans grand

bilan à faire valoir, c'est un moyen pour les indépendantistes de rallumer la flamme identitaire et se distinguer de leurs rivaux.

Quoi qu'il en soit, Pauline Marois a fait mouche. Le débat est aujourd'hui encore plus passionné qu'à l'époque de la grève étudiante du printemps 2012. Les journaux croulent sous les tribunes, le Web vrombit de collectifs divers et de commentaires échangés nerveusement. La communauté musulmane se dit également injustement stigmatisée.

Deux raisons peuvent expliquer l'âpreté des échanges. L'Algérie et le Maroc sont rapidement devenus au cours des quinze dernières années deux des principaux pays d'origine des immigrés au Québec. Dépourvue de passé colonial, la province découvre ainsi une réalité qu'elle ignorait jusque-là, l'islam. Le débat qui traverse l'Occident sur la place de cette religion en démocratie y prend donc un sens particulier.

En outre, le Québec est toujours marqué par son passé religieux. L'Eglise catholique y a exercé une très forte influence sur la vie politique et sociale jusque dans les années 1960. Depuis, la religion y est largement considérée avec méfiance. Pour autant, le personnel politique se montre hésitant et bégaie au moment de formuler une laïcité québécoise. Si bien que le projet présenté ne fait qu'attiser le débat plutôt que d'aboutir à la clarification espérée. ■

bherer@lemonde.fr

**LE CRUCIFIX
QUI DOMINE
L'ASSEMBLÉE
NATIONALE
NE SERA PAS
RETIRÉ,
CAR
IL AURAIT
UNE VALEUR
« PATRI-
MONIALE »**